



VILLE DU
PRADET

Hervé STASSINOS

Maire du PRADET

Vice-président de Toulon Provence Méditerranée

COMMUNIQUE PRESSE	Mars 2020
OBJET :	Organisation des services municipaux à compter du 17 mars 2020

Suite aux déclarations du Président de la République en réponse à la crise du COVID-19, j'ai modifié l'organisation municipale afin de permettre un service public minimum :

- Les missions de sécurité publique de la Police Municipale sont maintenues.
- La prise en charge des déclarations de naissances et de décès sera assurée sur rendez-vous, en appelant au préalable le numéro suivant : 07 70 16 78 58
- Pour tout problème ou question concernant la voie publique, la gestion des déchets et la propreté, un numéro unique est mis à disposition de la population : 04 94 08 69 61
- En solidarité avec le personnel soignant nécessaire à la gestion de cette crise, les enfants qui auront été accueillis par les directrices des écoles continueront de bénéficier des services de cantine et de garderie, périscolaires et le mercredi. Le dispositif est également valable pour les enfants de moins de 3 ans des personnels soignants, qui seront accueillis au sein de la crèche municipale.
- Le service de portages de repas est maintenu, ainsi que la téléalarme et le fonctionnement de la résidence autonomie.

Tous les autres services municipaux sont fermés jusqu'à nouvel ordre. Les agents restent joignables par mails et sont positionnés en télétravail. Au regard des consignes données par le gouvernement interdisant les déplacements non essentiels, les équipements et sites publics (le Bois de Courbebaisse, le Parc Cravéro, la déchetterie, la bibliothèque, l'Espace des Arts...) seront également fermés.

Pour toute autre question urgente, merci d'adresser vos demandes à : dgs@le-pradet.fr.

De la discipline et du respect des consignes par chacun de nous, dépendra notre capacité à vaincre cette crise sanitaire majeure.

Prenez bien soin de vous et de vos proches.

Hervé Stassinos
Maire du Pradet